



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 janvier 2012

SEANCE DU 16 JANVIER 2012

Délibération n° D20110635

CONVENTIONS D'ACOMPTE ENTRE LA VILLE DE NIORT, LES
CENTRES SOCIOCULTURELS ET L'ENSEMBLE SOCIOCULTUREL
NIORTAIS

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
24 janvier 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Josiane METAYER

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Josiane METAYER

Excusés :

Conseillers :

M. Alain BAUDIN
M. Guillaume JUIN
Mme Gaëlle MANGIN

VIE ASSOCIATIVE

CONVENTIONS D'ACOMPTE ENTRE LA VILLE DE NIORT, LES
CENTRES SOCIOCULTURELS ET L'ENSEMBLE SOCIOCULTUREL
NIORTAIS

Monsieur Patrick DELAUNAY Conseiller municipal spécial délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Suite aux travaux d'évaluation menés en 2009 concernant le réseau socioculturel niortais, l'élaboration de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) a été entreprise.

En premier lieu, une CPOM avec **l'Ensemble Socioculturel Niortais** a été élaborée avec les services de cette association pour la période 2011-2014 et validée par son conseil d'administration. Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal en date du 28 mars 2011.

Cinq CPOM avec les CSC de Sainte Pezenne, Grand Nord, Centre Ville, Les Chemins Blancs, Champclairot-Champommier, ont été conclues en 2011(CM du 20 juin 2011).

Ces nouvelles CPOM concernent les CSC dont l'agrément par la CAF vient d'être renouvelé et mettent ainsi en concordance les périodes d'agrément CAF et de conventionnement par la Ville.

Cet agrément CAF porte généralement sur 4 années. Dans certains cas, l'agrément porte sur une durée inférieure. Les CPOM Ville de Niort/CSC sont donc pour certaines sur une durée inférieure à 4 ans, en concordance avec l'agrément CAF selon le tableau ci-dessous:

CSC	Agrément CAF	CPOM VDN
CHEMINS BLANCS	2011-2012	2011-2012
CENTRE VILLE	2011-2012	2011-2012
CHAMPCLAIROT-CHAMPOMMIER	2011-2013	2011-2013
SAINTE PEZENNE	2011-2014	2011-2014
GRAND NORD	2011-2014	2011-2014

Pour les trois autres CSC (Souché, De Part et d'Autre, Le Parc), la convention est arrivée à échéance en décembre 2011. La nouvelle CPOM interviendra donc en 2012.

Les CPOM prévoient l'attribution, chaque année, en janvier, **d'un acompte de 40%** de la subvention de l'exercice antérieur.

Ces acomptes viendront en déduction de la subvention globale 2012.

S'agissant des 3 autres CSC (Souché, De Part et d'Autre, Le Parc) durant la période de définition des modalités de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, il vous est proposé de leur verser un acompte de 40% de la subvention de l'exercice antérieur qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2012.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions d'acompte avec les associations ci-après :

Associations	Subvention 2011	Montant de l'acompte
Centre Socioculturel de Champclairot/Champommier	179 875 €	71 950 €
Centre Socioculturel du Centre Ville	203 287 €	81 315 €
Centre Socioculturel de Part et d'Autre	227 609 €	91 044 €
Centre Socioculturel du Grand Nord	313 971 €	125 588 €
Centre Socioculturel du Parc	219 024 €	87 610 €
Centre Socioculturel Les Chemins Blancs	223 504 €	89 402 €
Centre Socioculturel de Sainte Pezenne	185 111 €	74 044 €
Centre Socioculturel de Souché	158 867 €	63 547 €
Ensemble Socioculturel Niortais	280 500 €	112 200 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Elu délégué à les signer et à verser aux associations les acomptes relatifs aux subventions qui leur seront allouées au titre de l'année 2012, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
Le Conseiller municipal spécial délégué

Signé

Patrick DELAUNAY